

**CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**SEANCE DU VENDREDI 1<sup>ER</sup> AVRIL 2016**

**COMPTE RENDU DES DECISIONS**

Date de la convocation : 24/03/2016

Date d'affichage : 08/04/2016

L'an deux mille seize et le premier du mois d'avril à quatorze heures, en application des articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6 et L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, le conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Sépard à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

**NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

Afférents au conseil de communauté : 71

En exercice : 70

**ETAIENT PRESENTS :** Jérôme VIAUD, Pierre ASCHIERI, François BALAZUN, Mireille BANCEL, Jean-Marie BELVEDERE, Claude BLANC, Philippe BONELLI, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Jean-Paul CAMERANO, Stéphane CASSARINI, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Muriel CHABERT, Marc COMBE, Magali CONESA, Valérie COPIN, Cyril DAUPHOUD, Jean-Marc DEGIOANNI, Jean-Marc DELIA, Jacques-Edouard DELOBETTE, Anne-Marie DUVAL, Paul EUZIERE, Marie-Louise GOURDON, Jean-Marie GUENOT, Jean-Paul HENRY, Fabrice LACHENMAIER, Andrée-Claire LIEGE, Florence LUDWIG-SIMON, Robert MARCHIVE, Claude MASCARELLI, Nicole NUTINI, Ismaël OGEZ, Michèle OLIVIER, Joël PASQUELIN, Gilles PEROLE, Gilbert PIBOU, Jacques POUPLOT, Anne-Marie PROST-TOURNIER, Roland RAIBAUDI, Marie-Claude RENARD, Christiane REQUISTON, Gilles RONDONI, Catherine SEGUIN-KURATLE, Jacques VARRONE, Brigitte VIDAL, Christian ZEDET, Jean-Claude ZEJMA

**ETAIT REPRESENTE :** Claude BOMPAR par Michel CHARABOT (suppléant)

**ONT DONNE POUVOIR :** Mekia ADDAD à Paul EUZIERE, Franck BARBEY à Gilles RONDONI, Christophe CHALIER à Jérôme VIAUD, Jean-Louis CONIL à Ismaël OGEZ, Valérie DAVID à Jean-Paul CAMERANO, Philippe-Emmanuel DE FONTMICHÉL à Stéphane CASSARINI, Gérard MERO à Jacques VARRONE, Gilles PEROLE à Pierre ASCHIERI (pour l'approbation des procès-verbaux), André ROATTA à Jacques POUPLOT, Patricia ROBIN à Claude MASCARELLI, Philippe WESTRELIN à Valérie COPIN

**ETAIENT ABSENTS :** Pierre BORNÉ, Catherine BUTTY, Henri CHIRIS, Gérard DELHOMEZ, Yves FUNEL, Jean-Marc GARNIER, Myriam LAZREUG, Christophe MOREL, Pascal PELLEGRINO, Corinne RICHARDSON

**EST ARRIVE EN COURS DE SEANCE :** Gilles PEROLE à la délibération n°27

**SONT PARTIS EN COURS DE SEANCE :** Brigitte VIDAL de la délibération n°32 à 54, Fabrice LACHENMAIER à la délibération n°46 et a donné pouvoir à Magali CONESA, Jean-Claude ZEJMA à la délibération n°46, Dominique BOURRET à la délibération n°55 et a donné pouvoir à Brigitte VIDAL

**A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE :** Philippe BONELLI

### **Approbation du procès-verbal du conseil de communauté du 29 janvier 2016**

Le conseil de communauté adopte le procès-verbal à l'unanimité.

### **Approbation du procès-verbal du conseil de communauté du 26 février 2016**

Le conseil de communauté adopte le procès-verbal à l'unanimité.

### **Communication des décisions prises par Monsieur le Président conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales**

Le conseil de communauté prend acte des décisions suivantes :

DP2016_010	Modification des tarifs de certains produits de la boutique des Jardins du Musée International de la Parfumerie et ajout de nouveaux produits
DP2016_011	Modification des tarifs de certains produits de la boutique du Musée International de la Parfumerie et ajout de nouveaux produits
DP2016_012	Signature d'une convention annuelle de mise à disposition à titre gratuit de l'Espace culturel et sportif du Val de Siagne entre l'Association culturelle du Val de Siagne et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse
DP2016_013	Signature d'une convention annuelle de mise à disposition à titre gratuit de l'Espace culturel et sportif du Val de Siagne entre le Centre de développement culturel du Pays de Grasse et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse
DP2016_014	Conclusion d'une convention avec RG PRODUCTION pour accueillir les émissions de la série intitulée « Midi en France » France 3, en charge de la production exécutive de ce programme
DP2016_015	Conclusion d'un contrat de cession d'exploitation de droits d'auteur entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et l'artiste Fabienne YVERT
DP2016_016	Signature d'une convention de mise à disposition de deux emprises privées nécessaires à l'implantation de mobilier signalétique pour la zone d'activités économiques d'intérêt communautaire de Saint Marc à Grasse
DP2016_017	Conclusion d'une convention de mise à disposition entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et l'Université Nice Sophia Antipolis
DP2016_018	Avenant n°2 à la convention d'occupation domaniale accordée par la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à la société Objectifs Loisirs
DP2016_019	Signature de la convention pour la mise à disposition par Pôle Emploi de l'application KAIROS à l'organisme de formation
DP2016_020	Signature d'une convention réglant les modalités d'intervention d'artistes employés par la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du Centre hospitalier de Grasse
DP2016_021	Modification de la valeur des tickets d'entrée aux Jardins du Musée International de la Parfumerie et la destruction des tickets non-modifiables

DP2016_022	Signature d'une convention de partenariat entre la Maison d'arrêt de Grasse, le Service pénitentiaire d'insertion et de probation des Alpes-Maritimes et le Musée International de la Parfumerie
------------	--

**Communication des décisions prises par le bureau communautaire conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales**

Le conseil de communauté prend acte des décisions suivantes :

DB2016_005	Marchés Publics - Marché à procédure adaptée - Création d'un réseau AEP de transfert entre le captage de la source du Vallon du Beiral et le réservoir de la Collette sur la Commune d'Escagnolles - Attribution du marché
DB2016_006	Marchés publics - Marché à procédure adaptée - Construction de la salle polyvalente intercommunale à vocation sportive à Valderoure - Lot n°1 « Installations - Terrassement - VRD » - Attribution du marché
DB2016_007	Marchés publics - Avenant n°1 au marché n°2014/57 - Lot n°1 « Assurance de dommages aux biens et risques annexes » - Modification de la superficie du parc immobilier à assurer de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse
DB2016_008	Dotations cantonales 2015 - Demande de dotation cantonale au titre des aménagements de village pour les communes d'Amirat, Gars, Le Mas et Les Mujouls
DB2016_009	Maison de santé rurale intercommunale de Valderoure - Chaudière bois - Demandes de subvention
DB2016_010	Marchés publics - Avenant n°2 au marché n°2014/38 - Fourniture de poteaux d'arrêt de bus, pose et dépose, maintenance et signalisation horizontale pour le réseau de bus Sillages - Modification du montant maximum annuel
DB2016_011	Marchés publics - Avenant n°1 au marché n°2015/18 - Prestations de nettoyage et d'entretien des locaux de l'Espace culturel et sportif du Val de Siagne - Prorogation du marché pour une durée de deux mois
DB2016_012	Marchés publics - Avenant n°1 au marché n°2014/13 - Prestations de nettoyage des bâtiments de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse - Lot n°1 « Musée International de la Parfumerie » - Prorogation du marché pour une durée de deux mois
DB2016_013	Marchés publics - Avenant n°1 au marché n°2014/14 - Prestations de nettoyage des bâtiments de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse - Lot n°2 « Les Jardins du Musée International de la Parfumerie » - Prorogation du marché pour une durée de deux mois
DB2016_014	Marchés publics - Avenant n°1 au marché n°2015/13 - Etude d'optimisation du système de collecte des déchets ménagers et assimilés - Prestations supplémentaires
DB2016_015	Dotations cantonales 2014 - Commune de Briançonnet - Affectation sur les aménagements de village 2008 et 2009

**DELIBERATIONS**

---

## Délibération n°DL2016\_027 : Budget principal 2016 - Fiscalité - Vote des taux

---

Il est proposé au conseil de communauté de voter les taux de fiscalité directe et de conserver les taux 2015.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité (abstention : Jean-Marc DEGIOANNI et Mireille BANCEL) décide :

- DE FIXER les taux des taxes 2016 comme suit :

	Taux
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	29,22%
Taxe d'habitation (TH)	8,17%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) (part correspondant aux frais de gestion de l'Etat)	2,60%
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	0,104%

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Zones	Taux 2016
Auribeau-sur-Siagne, La Roquette-sur-Siagne et Pégomas	16,18%
Mouans-Sartoux	10,28%
Grasse	18,73%
Ex Communauté de communes des Terres de Siagne	12,88%
Ex Communauté de communes des Monts d'Azur	16,50%

- DE CHARGER Monsieur le Président d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette décision et notamment sa notification aux services fiscaux.

---

## Délibération n°DL2016\_028 : Budget principal 2016 - Reprise anticipée des résultats 2015

---

La Communauté agglomération du Pays de Grasse souhaite porter au vote le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2015 au plus tard le 30 juin 2016, après le vote du budget primitif 2016, afin de tenir compte des délais de reprise uniforme des dotations aux amortissements. L'instruction M14 prévoit, dans ce cas, la possibilité de reporter au budget 2016 de manière anticipée les résultats de l'exercice 2015.

Il est proposé de reporter en fonctionnement un crédit de 2 950 790,95 € (1 264 764,76 € pour 2015, 1 686 026,19 € pour les résultats antérieurs reportés) et en investissement un débit de 1 870 039,51 € (11 082 766,86 € pour 2015, - 12 952 806,37 € pour les résultats antérieurs).

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité (abstention : Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL (pouvoir à Stéphane CASSARINI) et Stéphane CASSARINI ; Jean-Marc DEGIOANNI et Mireille BANCEL ; Paul EUZIERE, Mekia ADDAD (pouvoir à Paul EUZIERE) et Magali CONESA) décide :

- D'APPROUVER la reprise des résultats de l'exercice 2015 par anticipation au budget 2016 de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse comme suit :
  - Les restes à réaliser en investissement au 31 décembre 2015 seront inscrits au budget primitif 2016 à hauteur de 3 738 546,03 € en dépenses et 1 917 723,02 € en recettes.
  - Le résultat de la section d'investissement sera porté au budget primitif 2016 à hauteur de 1 870 039,51 € en dépenses au chapitre D001, solde d'exécution reporté.
  - Le résultat reporté en section de fonctionnement est inscrit au budget primitif 2016 à hauteur de 2 950 790,95 € en recette de fonctionnement au chapitre R002, excédent reporté.
- DE NOTIFIER la délibération à Madame la Trésorière de Grasse Municipale et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

---

**Délibération n°DL2016\_029 : Budget principal 2016 - Hôtel d'entreprises - Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP)**

---

Il est proposé au conseil de communauté de voter une autorisation de programme et des crédits de paiement pour l'opération de construction de l'hôtel d'entreprises afin de faciliter le suivi de cette opération pluriannuelle.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité (abstention : Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL (pouvoir à Stéphane CASSARINI) et Stéphane CASSARINI ; Jean-Marc DEGIOANNI et Mireille BANCEL ; Paul EUZIERE, Mekia ADDAD (pouvoir à Paul EUZIERE) et Magali CONESA) décide :

- D'APPROUVER la gestion en AP/CP ainsi que le montant de l'autorisation de programme et le montant des crédits de paiement du programme « hôtel d'entreprises » ;
- DE DIRE que le programme d'investissement, dont la finalité est la location de locaux meublés, est assujetti de plein droit à la TVA ;
- D'OUVRIER l'autorisation de programme et crédits de paiement suivants :

<b>AP N°2016001 Hôtel Entreprise</b>					
<b>Dépenses</b>	<b>Montant AP</b>	<b>CP antérieurs</b>	<b>CP 2016</b>	<b>CP 2017</b>	<b>Total CP</b>
HT	5 355 200	36 733	3 171 800	2 146 667	5 355 200
TTC	6 024 640	44 080	3 404 560	2 576 000	6 024 640

- D'AUTORISER Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits de paiement tels que votés ;
- D'ADRESSER la délibération à Monsieur le Sous-Préfet de Grasse et à Madame la Trésorière principale de Grasse.

---

**Délibération n°DL2016\_030 : Budget principal 2016 - Budget primitif**

---

Il est proposé au conseil de communauté d'approuver le budget primitif 2016 du budget principal de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse. Ce budget est conforme aux orientations budgétaires présentées et débattues lors du conseil de communauté du 26 février 2016.

Il est basé notamment sur :

- des taux d'impositions identiques à ceux de 2015,
- des efforts importants sur les dépenses de fonctionnement ceci afin de limiter la baisse de l'autofinancement malgré l'importante perte de dotation globale de fonctionnement et la hausse du prélèvement pour le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales,
- un recours modéré à l'emprunt destiné principalement au financement des travaux de l'hôtel d'entreprises et de la salle polyvalente du Haut Pays.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (abstention : Jean-Marie GUENOT, Marie-Claude RENARD, Catherine SEGUIN-KURATLE et Jean-Claude ZEJMA ; contre : Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL (pouvoir à Stéphane CASSARINI) et Stéphane CASSARINI ; Jean-Marc DEGIOANNI et Mireille BANCEL ; Paul EUZIERE, Mekia ADDAD (pouvoir à Paul EUZIERE) et Magali CONESA) décide :

- D'APPROUVER le projet de budget 2016 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que le total par section qui lui est présenté pour l'exercice 2016 et de l'arrêter comme détaillé dans la délibération ainsi que la note de présentation brève et synthétique prévue par l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales, annexée à la délibération ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillés dans la délibération ;
- D'ADRESSER la délibération et le budget à Monsieur le Sous-Préfet de Grasse et à Madame la Trésorière principale de Grasse.

#### **Délibération n°DL2016\_031 : Régie des transports Sillages - Compte financier 2015**

Il est proposé au conseil de communauté d'approuver le compte financier 2015 de la régie autonome des transports Sillages qui présente les résultats d'exécution suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	-35 211,80		-98 091,36	-133 303,16
Fonctionnement	18 182,94	18 182,94	558 930,42	558 930,42
Total	-17 028,86	18 182,94	460 839,06	425 627,26

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (abstention : Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL (pouvoir à Stéphane CASSARINI) et Stéphane CASSARINI ; Paul EUZIERE, Mekia ADDAD (pouvoir à Paul EUZIERE) et Magali CONESA ; contre : Jean-Marc DEGIOANNI et Mireille BANCEL) décide :

- DE DELIBERER sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DELIA, Premier Vice-président ;
- D'ADOPTER le compte financier de la régie à simple autonomie financière des transports Sillages procédant au règlement définitif du budget de l'exercice 2015 comme présenté ci-dessus ;
- D'APPROUVER l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser ;
- DE DECLARER toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits annulés ;
- DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Président afin de mener à bien l'exécution de la délibération.

---

### **Délibération n°DL2016\_032 : Régie des transports Sillages - Affectation des résultats 2015**

---

Il est proposé au conseil de communauté d'approuver l'affectation du résultat 2015 de la régie autonome des transports Sillages, soit 558 930,42 €, comme suit :

- 249 023,84 € au compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé, pour couvrir le déficit de clôture 2015 de la section d'investissement et les restes à réaliser au 31 décembre 2015,
- 309 906,58 € en report à nouveau de la section de fonctionnement 2016.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité (abstention : Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL (pouvoir à Stéphane CASSARINI) et Stéphane CASSARINI ; Jean-Marc DEGIOANNI et Mireille BANCEL ; Paul EUZIERE, Mekia ADDAD (pouvoir à Paul EUZIERE) et Magali CONESA) décide :

- D'AFFECTER la somme de 249 023,84 € au compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé, pour couvrir le déficit de clôture 2015 de la section d'investissement et les restes à réaliser au 31 décembre 2015 ;
- D'AFFECTER le solde de 309 906,58 € en report à nouveau de la section de fonctionnement 2016 ;
- DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Président afin de mener à bien l'exécution de la délibération.

---

### **Délibération n°DL2016\_033 : Régie des transports Sillages - Budget primitif 2016**

---

Il est proposé au conseil de communauté d'approuver le budget primitif 2016 de la régie autonome des transports Sillages.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (abstention : Catherine SEGUIN-KURATLE ; contre : Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL (pouvoir à Stéphane CASSARINI) et Stéphane CASSARINI ; Jean-Marc DEGIOANNI et Mireille BANCEL ; Paul EUZIERE, Mekia ADDAD (pouvoir à Paul EUZIERE) et Magali CONESA) décide :

- D'APPROUVER le projet de budget 2016 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que le total par section qui lui est présenté pour l'exercice 2016 et de l'arrêter comme détaillé dans la délibération ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus au chapitres détaillés dans la délibération ;
- D'ADRESSER la délibération et le budget à Monsieur le Sous-Préfet de Grasse, Madame la Trésorière principale de Grasse et Monsieur l'agent comptable d'Antibes.

---

### **Délibération n°DL2016\_034 : Budget annexe Sainte Marguerite II - Compte de gestion 2015**

---

Il est proposé au conseil de communauté d'approuver le compte de gestion 2015 du budget annexe Sainte Marguerite II.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Jean-Marc DEGIOANNI et Mireille BANCEL) décide :

- DE DECLARER que le compte de gestion du budget annexe Sainte Marguerite II dressé, pour l'exercice 2015, par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## Délibération n°DL2016\_035 : Budget annexe Sainte Marguerite II - Compte administratif 2015

Il est proposé au conseil de communauté d'adopter le compte administratif 2015 du budget annexe Sainte Marguerite II, conforme au compte de gestion dressé par Madame la Trésorière principale, présentant les résultats suivants :

	Section investissement	Section fonctionnement
RECETTES		
Titres recettes émis	16 357 353,08	16 818 835,56
DEPENSES		
Mandats émis	16 836 552,75	16 818 835,56
Résultat de l'exercice		
Excédent		
Déficit	- 479 199,67	

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2014)	Part Affectée investissement	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	1 473 707,16		- 479 199,67	994 507,49
Fonctionnement				
Total	1 473 707,16		- 479 199,67	994 507,49

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL (pouvoir à Stéphane CASSARINI) et Stéphane CASSARINI ; Jean-Marc DEGIOANNI et Mireille BANCEL ; Paul EUZIERE, Mekia ADDAD (pouvoir à Paul EUZIERE) et Magali CONESA) décide :

- D'ADOPTER le compte administratif 2015 du budget annexe Sainte Marguerite II ;
- DE PROCEDER au règlement définitif du budget annexe Sainte Marguerite II de l'exercice 2015 ;
- D'ARRETER les dépenses et les recettes de la section d'investissement et les charges et produits de la section de fonctionnement comme ci-dessus.

## Délibération n°DL2016\_036 : Budget annexe Sainte Marguerite II - Budget primitif 2016

Il est proposé au conseil de communauté d'approuver le budget primitif 2016 du budget annexe Sainte Marguerite II.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL (pouvoir à Stéphane CASSARINI) et Stéphane CASSARINI ; Jean-Marc DEGIOANNI et Mireille BANCEL ; Paul EUZIERE, Mekia ADDAD (pouvoir à Paul EUZIERE) et Magali CONESA) décide :

- D'APPROUVER le projet de budget 2016 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que le total par section qui lui est présenté pour l'exercice 2016 et de l'arrêter comme détaillé dans la délibération ;



- D'AUTORISER Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillées dans la délibération ;
- D'ADRESSER la délibération et le budget à Monsieur le Sous-Préfet de Grasse et à Madame la Trésorière principale de Grasse.

---

**Délibération n°DL2016\_037 : Mise en place d'astreintes pour le service collecte des déchets ménagers**

---

Afin de pouvoir garantir une continuité du service, d'effectuer des missions relevant de la sécurité des biens et des personnes et de réaliser des actes administratifs urgents, il est proposé de mettre en place un régime d'astreintes pour le directeur de la collecte des déchets et la direction générale adjointe en charge de l'aménagement et du cadre de vie.

Afin de pouvoir assurer les interventions techniques la nuit et les week-ends à la direction de la collecte des déchets, il est proposé de mettre en place un régime d'astreintes pour le chef de service de la collecte des déchets et ses adjoints techniques.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER la mise en place d'un régime d'astreintes pour le chef de service de la collecte des déchets et ses adjoints techniques afin de gérer les situations d'urgence, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 ;
- D'APPROUVER la mise en place d'un régime d'astreintes, pour le directeur de la collecte des déchets et la direction générale adjointe en charge de l'aménagement et du cadre de vie, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 ;
- D'AUTORISER le versement de ces astreintes et des indemnités d'intervention en astreinte ;
- DE DIRE que les crédits seront inscrits aux budgets 2016 et suivants.

---

**Délibération n°DL2016\_038 : Comité des œuvres sociales « Les CAPGéniaux » - Subvention 2016**

---

Il est proposé d'accompagner financièrement les actions en faveur du personnel du comité des œuvres sociales « Les CAPGéniaux » par le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 116 700 €. Un premier acompte de 29 175 € a déjà été versé.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'ACCORDER une subvention de fonctionnement annuelle d'un montant de 116 700 € à l'association « Les CAPGéniaux » pour ses activités 2016 étant précisé qu'un acompte de 29 175 € a déjà été versé ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer un avenant à la convention d'objectifs et de financement pour tenir compte du montant 2016 de la subvention accordée, les autres conditions restant inchangées.

---

**Délibération n°DL2016\_039 : Autorisation du président à signer un protocole transactionnel avec Madame Jennifer GANDIBLEUX**

---

Dans le cadre d'un contentieux relatif au préjudice résultant d'un accident du travail, il est proposé au conseil de communauté d'autoriser Monsieur le Président à signer un protocole transactionnel avec Madame Jennifer GANDIBLEUX comprenant une indemnisation de 40 000 €.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le protocole d'accord transactionnel, joint à la délibération ;
- DE DIRE que la dépense (40 000 €) sera réglée par prélèvement sur les crédits inscrits au budget de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au chapitre 67, article 6718 ;
- DE CHARGER Monsieur le Président de mener toutes démarches utiles à la mise en œuvre de ce protocole.

---

**Délibération n°DL2016\_040 : Programmation 2016 pour le développement des usages numériques au sein des ERIC - Signature des conventions d'objectifs et de financement - Versement de subventions**

---

La politique communautaire soutient, depuis plusieurs années, les Espaces Régionaux Internet Citoyens (ERIC) afin de développer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, et d'apporter une réponse à l'isolement numérique du territoire. La Cyberbase Vallée de la Siagne et l'ERIC La Moutonne ont ainsi été déclarés d'intérêt communautaire, respectivement en 2005 et 2007. Depuis, compte tenu du développement des usages numériques dans la vie quotidienne et du besoin renforcé d'accompagner les publics, d'autres structures de médiation numérique se sont créées.

Il est proposé de soutenir ces ERIC par l'octroi de subventions. Le montant total des subventions proposées s'élève à 54 000 € réparti ainsi : OMFAF (30 000 €), La Moutonne (15 000 €) et Evaléco (12 000 €).

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER le versement des dites subventions au titre de l'année 2016 pour un montant total de 57 000 € ;
- DE DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2016, chapitre 65, article 6574 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les conventions, jointes à la délibération, avec l'OMFAF, La Moutonne et Evaléco, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces actions.

---

**Délibération n°DL2016\_041 : Programmation 2016 pour la culture - Signature des conventions d'objectifs et de financement - Versement de subventions**

---

La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse souhaite financer les associations qui développent des projets en lien avec les compétences culturelles.

Il est proposé au conseil de communauté d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions et avenants avec : le Centre d'expression artistique et culturelle qui organise « Le festival du livre » et développe un programme d'animations en direction des enfants et des jeunes essentiellement scolarisés dans les communes de l'agglomération (32 000 €), la SCIC Piste d'Azur qui propose une offre culturelle originale et variée autour des arts du cirque à l'ensemble des habitants du territoire dont des interventions auprès des jeunes dans les cadres scolaires, un accueil de jeunes et adultes à l'école de loisirs, une formation professionnelle qualifiante en deux ans, un accueil d'artistes en résidence, et un centre de ressource et de documentation (132 000 €), le Centre de développement culturel du Pays de Grasse (Théâtre de Grasse) qui développe le spectacle vivant par la diffusion, le soutien à la création et l'éducation artistique et culturelle des publics (780 000 €) et l'Association culturelle du Val de Siagne qui organise une offre culturelle au sein de l'Espace culturel et sportif du Val de Siagne (10 000 €).

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Jean-Marc DEGIOANNI et Mireille BANCEL) décide :

- D'AUTORISER le versement d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2016 aux associations et SCIC : Centre d'expression culturelle et artistique, Piste d'Azur, Centre de développement culturel du Pays de Grasse et Association culturelle du Val de Siagne ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'ensemble des avenants ainsi que tous documents relatifs à la bonne exécution de cette convention ;
- D'APPROUVER le principe de versement de subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2016 d'un montant de 32 000 € à l'association Centre d'expression culturelle et artistique ;
- D'APPROUVER le principe de versement de subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2016 d'un montant de 132 000 € à la SCIC Piste d'Azur ;
- D'APPROUVER le principe de versement de subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2016 d'un montant de 780 000 € à l'association Centre de développement culturel du Pays de Grasse ;
- D'APPROUVER le principe de versement de subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2016 d'un montant de 10 000 € à l'Association culturelle du Val de Siagne ;
- DE DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2016.

---

**Délibération n°DL2016\_042 : Programmation 2016 pour le tourisme - Signature d'une convention d'objectifs et de financement avec l'Office de tourisme du Pays de Grasse - Versement d'une subvention**

---

L'Office de tourisme de Grasse assure les missions de promotion/communication et de presse pour le compte du Pays de Grasse car il dispose des compétences et du réseau de professionnels nécessaires pour son territoire, en France et à l'étranger. Il est proposé au conseil de communauté d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention avec l'Office de tourisme de Grasse et d'approuver le versement de la subvention (295 000 €).

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL (pouvoir à Stéphane CASSARINI) et Stéphane CASSARINI ; Paul EUZIERE, Mekia ADDAD (pouvoir à Paul EUZIERE) et Magali CONESA) décide :

- D'AUTORISER le versement d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2016 à l'association « Office de tourisme de Grasse » ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention annuelle d'objectifs et de financement ainsi que tous documents relatifs à la bonne exécution de cette convention ;
- D'APPROUVER le principe de versement d'une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2016 d'un montant de 295 000 € à l'association Office de tourisme de Grasse ;
- DE DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2016.

---

**Délibération n°DL2016\_043 : Programmation 2016 pour le sport - Signature des conventions d'objectifs et de financement - Versement de subventions**

---

La communauté d'agglomération, dans le cadre de sa politique sportive, souhaite soutenir plusieurs associations relevant de son champ de compétence. La délibération a pour objectif d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions d'objectifs et de financement et à verser les subventions correspondantes.

Rugby Olympique de Grasse : Ce club a mis en place sur le territoire une école de rugby qui a vu son nombre d'adhérents croître de façon exponentielle, grâce à la qualité de son enseignement.

L'école de rugby compte plus de 300 enfants encadrés par une trentaine d'éducateurs tous diplômés d'Etat. Subvention proposée : 80 000 €.

Dauphins de Grasse : L'association Dauphins de Grasse propose à ses adhérents des activités telles que l'école de natation, les cours de natation pour les jeunes, la participation à des compétitions ainsi que différentes activités nautiques. Subvention proposée : 22 500 €.

Cercle d'escrime du Pays de Grasse : Ce club propose des activités en direction de l'ensemble des habitants du territoire et notamment l'école d'escrime. L'association propose également différentes actions telles que la pratique de la compétition, l'action cancer du sein et différentes actions éducatives autour de l'escrime. Subvention proposée : 18 500 €.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER les montants des subventions 2016 suivants :
  - Rugby Olympique de Grasse, soit 80 000 €
  - Dauphins de Grasse, soit 22 500 €
  - Cercle d'Escrime du Pays de Grasse, soit 18 500 €

étant précisé que le versement de ces subventions se fera acomptes visés plus haut déduits ;

- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les avenants aux conventions d'objectifs et de financement avec chaque association afin de prendre en compte le montant 2016 des subventions allouées ;
- DE DIRE que les crédits sont inscrits en dépenses au budget 2016, au chapitre 65.

---

#### **Délibération n°DL2016\_044 : Convention avec la Commune de Peymeinade pour la fourniture de repas et goûters dans le cadre de l'accueil de loisirs**

---

La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse exerce la compétence « action en faveur de la jeunesse » sur la Commune de Peymeinade.

A ce titre, elle distribue des repas aux enfants et animateurs. Une convention a été établie pour les deux années précédentes avec la commune pour que cette dernière assure la fourniture de repas et goûters pour les périodes de vacances scolaires et les mercredis. Il est proposé de reconduire cette convention pour une période de trois années.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention ;
- DE DIRE que les crédits sont prévus au budget 2016 ;
- DE SIGNER tout acte relatif à la mise en place de ce service.

---

#### **Délibération n°DL2016\_045 : Convention avec la Commune de Peymeinade pour la mise à disposition des locaux de la salle Daudet pour le centre de loisirs**

---

La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse exerce la compétence « action en faveur de la jeunesse » sur les territoires des anciennes Communauté de communes des Monts d'Azur et Communauté de communes des Terres de Siagne. A ce titre, elle gère le fonctionnement des centres de loisirs.

Sur la Commune de Peymeinade, le centre de loisirs est réalisé dans un bâtiment communal qui est mis à disposition de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour l'exercice de la compétence. Certains locaux sont affectés à titres exclusifs et d'autres partiellement.

Afin de définir clairement les modalités d'utilisation d'une part et de refacturation des fluides et charges d'autre part, il est convenu de réaliser une convention entre la Commune de Peymeinade et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention ;
- DE DIRE que les crédits sont prévus au budget.
- DE SIGNER tout acte relatif à la mise en place de ce service.

---

**Délibération n°DL2016\_046 : Programmation 2016 pour la prévention - Signature des conventions d'objectifs et de financement - Versement de subventions**

---

Conformément aux compétences relatives à la politique de la ville et du soutien aux dispositifs contractuels urbains, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse apporte son soutien aux opérations de prévention et de lutte contre les exclusions sociales des publics vulnérables.

Il est proposé d'allouer les subventions suivantes :

Harjès : association agréée par le Ministère de la justice, elle conduit des actions de prévention, d'animation et d'insertion afin de répondre au mieux aux besoins et manques identifiés sur le territoire en liaison avec les politiques sociales qui y sont conduites (40 000 €)

API Provence : l'association anime des foyers de jeunes travailleurs, elle apporte une réponse en termes de logements, elle offre avant tout un lieu de vie expérimentale. Elle permet de pouvoir bénéficier d'un accompagnement individualisé et d'actions collectives favorisant l'autonomie et la responsabilité des jeunes adultes (50 000 €).

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Jean-Marc DEGIOANNI et Mireille BANCEL) décide :

- D'APPROUVER les programmes d'actions et les conditions de financement exposés dans la délibération pour les subventions susmentionnées ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions avec les associations concernées ainsi que tous les documents, avenants, nécessaires relatifs à la mise en œuvre de ces actions ;
- D'AUTORISER le versement de ces subventions qui ont été inscrites au chapitre 65, article 6574 dans le cadre du budget principal 2016.

---

**Délibération n°DL2016\_047 : Programmation 2016 pour l'économie sociale et solidaire - Signature d'une convention d'objectifs et de financement avec l'association TETRIS - Versement d'une subvention**

---

La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse accompagne dans le cadre du contrat local de développement de l'économie sociale et solidaire (CLDESS), le projet porté par la SCIC TETRIS : un pôle territorial de coopérations économiques (PTCE) comprenant un espace de travail partagé pour des entreprises de l'économie sociale et solidaire du territoire, un incubateur de projets en innovation sociale et une démarche territorialisée de recherche-action en innovation sociale pour contribuer au développement économique durable du territoire.

Ce véritable PTCE est destiné à stimuler et accompagner l'émergence de nouvelles formes de coopération, de mutualisation et de solidarités, créatrices de richesses humaines, sociales et économiques sur le territoire. Il est proposé de verser à la SCIC TETRIS une subvention de 50 000 €.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité (abstention : Jean-Marc DEGIOANNI et Mireille BANCEL) décide :

- D'ACCORDER une subvention de 50 000 euros à la SCIC TETRIS ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs et de financement et tous documents qui seraient nécessaires à la réalisation du projet.

## **Délibération n°DL2016\_048 : Programmation 2016 pour l'emploi - Signature des conventions d'objectifs et de financement - Versement de subventions**

Le schéma territorial de développement de l'emploi, porté par le service emploi et solidarités, propose une politique communautaire de développement social et de lutte contre les exclusions sur le territoire ayant pour objectif de favoriser l'accès et le retour à l'emploi au plus grand nombre de demandeurs d'emploi, de soutenir un réseau territorial d'insertion par l'activité économique et d'accompagner la création d'entreprises et l'initiative individuelle.

Il est proposé d'allouer les subventions suivantes :

Mission locale du Pays de Grasse : Elle garantit l'accès au droit à l'accompagnement prévu au code du travail en mettant en œuvre des actions permettant aux jeunes de 16 à 25 ans de s'insérer dans la vie active (275 950 €)

Créactive 06 : En complément des dispositifs d'aides et d'appuis à la création d'entreprise, la vocation de la couveuse Créactive 06 est l'accompagnement de porteurs de projet dans le processus de création de leur entreprise avant leur immatriculation (30 000 €)

DEFIE : En tant qu'atelier et chantier d'insertion (ACI), elle utilise la solidarité et le travail comme outil d'inclusion sociale et professionnelle afin de répondre efficacement aux besoins des personnes en difficulté du territoire à travers un emploi durable et/ou une formation qualifiante (80 000 €)

Jardins de la Vallée de la Siagne : A partir des activités maraîchères en mode de culture biologique et de production de plants, ce chantier d'insertion permet à des personnes en difficulté (demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RSA, jeunes sans qualification, ...) de s'impliquer, de se responsabiliser, de retrouver une activité et contribue à une dynamique et une valorisation personnelle (52 250 €)

Soli-Cités : Entreprise d'insertion labellisée régie de quartier, elle permet aux habitants des quartiers « politique de la ville » (Fleurs de Grasse, Plan de Grasse) de se réapproprier leur lieu de vie dans le but d'améliorer leur condition de vie et de créer du lien social. Elle accompagne des femmes et des hommes, majeurs, rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles et répondant aux critères de l'insertion par l'activité économique (40 000 €)

Montagn'Habits : L'association a pour objectif la collecte et la revalorisation de vêtements, textiles, linges de maison, chaussures et maroquineries usagés. Acteur de l'économie sociale et solidaire en milieu rural et de montagne, l'association anime également un chantier d'insertion permettant à des personnes en situation de précarité (demandeurs d'emploi de longue durée et souvent bénéficiaires du RSA) d'avoir une perspective de retour vers l'emploi (18 000 €)

RESINE Alinéas : Association portant trois chantiers d'insertion qui s'adressent à des personnes les plus éloignées de l'emploi et pour qui un accompagnement social et professionnel personnalisé s'avère indispensable pour recouvrer des capacités d'adaptation, d'autonomie au travail et s'insérer à l'issue d'un parcours dans un emploi défini par leur projet professionnel. Elle anime également L'AUTRE BOUTIQUE, chantier d'insertion dont l'activité s'appuie sur les métiers de la vente et du commerce, avec un collectif de partenaires locaux, producteurs bio éthiques et structures à vocation sociale, d'insertion et d'accompagnement économique (58 000 €).

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité (abstention : Jean-Marc DEGIOANNI et Mireille BANCEL) décide :

- D'APPROUVER les programmes d'actions et les conditions de financement exposés dans la délibération pour les subventions suivantes :
  - Mission locale du Pays de Grasse : 275 950 €
  - Créactive 06 : 30 000 €
  - DEFIE : 80 000 €
  - Jardins de la Vallée de la Siagne : 52 250 €
  - Soli-Cités : 40 000 €
  - Montagn'Habits : 18 000 €
  - RESINE Alinéas : 58 000 €
  
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir avec les associations concernées par le programme d'actions ainsi que tous les documents, avenants, nécessaires relatifs à la mise en œuvre de ces actions à l'exception de la convention relative à la Mission locale du Pays de Grasse qui sera signée par Monsieur le Premier Vice-président ;

- D'AUTORISER le versement de la subvention aux associations concernées inscrite au chapitre 65, article 6574.

### **Délibération n°DL2016\_049 : Plan local pour l'insertion et l'emploi du Pays de Grasse (PLIE)**

Il est proposé au conseil de communauté de conclure une convention d'une durée de trois ans entre le Département des Alpes-Maritimes et différents partenaires, relative au dispositif départemental d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), définissant les modalités d'organisation du dispositif d'orientation et du droit à l'accompagnement en mutualisant les compétences et les ressources de chacun des partenaires signataires. La communauté d'agglomération, au titre du PLIE, est un de ces partenaires et concourt à l'amélioration de l'accès à l'emploi des femmes et des hommes confrontés à une exclusion du marché du travail en mettant en œuvre des parcours d'accompagnement renforcés et individualisés visant une insertion sociale et professionnelle pérenne.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER les termes de la convention entre le Département des Alpes-Maritimes et les différents partenaires, relative au dispositif départemental d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention au titre de la mise en œuvre du dispositif du PLIE du Pays de Grasse.

### **Délibération n°DL2016\_050 : Bail rural relatif au Hameau de Fontagne à Collongues**

Il est proposé au conseil de communauté la mise à bail rural de longue durée (25 ans) pour l'installation de Monsieur Adrien PEYRE, maraicher bio présent sur le site, dans le cadre de notre Espace Test Agricole depuis 3 ans.

Le bail porte sur 4ha36a50ca de terres labourables sises au Hameau de Fontagne à Collongues, dans le périmètre du bail emphytéotique de 30 ans qui lie la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse avec Mesdames Lions.

Cette installation porte à trois le nombre de néo-agriculteurs installés sur place.

Le montant du bail est calculé selon les règles et indices fixés par arrêtés préfectoraux. Son montant s'élève sur la base d'une année pleine calculée en 2015 à 434,37 €.

Par ailleurs, afin de protéger la qualité des sols, la ressource en eau et de préserver les paysages et la biodiversité très affirmée sur le site, ce bail comporte une clause environnementale qui impose d'y pratiquer une agriculture biologique.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER la mise à disposition à Monsieur Adrien PEYRE, dans le cadre d'un bail rural des terres agricoles situées sur la Commune de Collongues dont les références cadastrales sont reprises ci-dessous :

Section	N°	Lieu-dit	Surface			Nature
			Ha	a	ca	
A	21	Peirouchier	0	11	50	Terre
A	23	Peirouchier	0	9	60	Terre
A	24	Peirouchier	0	29	30	Terre
A	30	Peirouchier	0	17	30	Terre
A	38	Peirouchier	0	26	30	Terre
A	40	Peirouchier	0	18	50	Terre

Section	N°	Lieu-dit	Surface			Nature
			Ha	a	ca	
B	12	Le Combal	0	19	60	Terre
B	15	Le Combal	0	6	5	Vigne
B	21	Le plantier	0	41	20	Terre
B	319	Fontagne	0	8	20	Terre
B	317	Fontagne	0	5	00	Futaie
B	320	Fontagne	2	43	95	Pré

Total	Ha	a	ca
	4	36	50

- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer le bail rural entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et Monsieur Adrien PEYRE et à accomplir toutes démarches utiles à la mise en œuvre de ce projet.

### **Délibération n°DL2016\_051 : Programmation 2016 pour le développement économique et l'agriculture - Signature des conventions d'objectifs et de financement - Versement de subventions**

Il est proposé au conseil de communauté d'attribuer une subvention aux associations suivantes : ADIE (5000 €), Arôm'Alliance Azur (3 000 €), Club des entrepreneurs du Pays de Grasse (25 000 €), Fleurs d'exception du Pays de Grasse (10 000 €), GEIQ Pastoralisme (3 000 €), Incubateur PACA Est (16 000 €), Institut régional pour la création et le développement des entreprises (5 000 €), Initiative Terres d'Azur (100 000 €), Recherche et Avenir (5 000 €), les AMAP de Provence (3 000 €), le Pôle de compétitivité Parfums Arômes Senteurs Saveurs (30 000 €) et SION (1 000 €).

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'AUTORISER le versement desdites subventions au titre de l'année 2016 pour un montant total de 225 000 € ;
- DE DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2016, comme suit :
  - 206 000 € au chapitre 65, article 6574, fonction 90
  - 19 000 € au chapitre 65, article 6574, fonction 523
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les conventions ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre.

### **Délibération n°DL2016\_052 : Autorisation de signature d'un protocole de préfiguration du projet régional de renouvellement urbain**

Dans le cadre du volet urbain du contrat de ville de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, le quartier « Grasse centre » a été identifié comme quartier prioritaire pouvant faire l'objet d'un projet de renouvellement urbain régional, cofinancé par l'ANRU.

Afin de mettre en place ce nouveau projet de renouvellement urbain et avant la signature de la convention, il convient de signer avec la Ville de Grasse et les partenaires financiers, l'ANRU, la Caisse des Dépôts et le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, un protocole de préfiguration dont le montant global s'élève à 331 250 €, la participation financière de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse étant de 105 625 € sur 18 mois.



Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- DE VALIDER les termes du projet de protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain ainsi que le tableau financier prévisionnel ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer le protocole de préfiguration et tous les documents y afférents ;
- DE DIRE que ces dépenses et recettes seront inscrites aux budgets 2016 et suivants.

---

### **Délibération n°DL2016\_053 : Modification des statuts du syndicat mixte SCoT'Ouest des Alpes-Maritimes**

---

La Communauté d'agglomération des Pays de Lérins a par délibération en date du 12 octobre 2015, sollicité auprès du syndicat mixte SCoT'Ouest des Alpes-Maritimes en charge d'établir, d'approuver, de suivre et de réviser le SCoT (schéma de cohérence territoriale) la modification de ses statuts, afin, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, de modifier le nombre de sièges du comité du syndicat ou leur répartition entre les membres, dans le but d'établir une plus juste adéquation entre la représentation des membres du comité et l'importance de leur population.

Cette demande est également issue d'un travail commun entre les deux établissements publics de coopération intercommunale sur l'évolution du fonctionnement du syndicat par la création notamment de commissions territoriales ou thématiques.

Le syndicat mixte SCoT'Ouest des Alpes-Maritimes a ainsi notifié le 4 janvier dernier cette demande à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, qui dispose d'un délai de 3 mois pour donner un avis (à défaut, l'avis sera favorable).

Il convient donc de donner un avis à cette demande de modification de statuts.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- DE DONNER un avis favorable à la proposition de modification des statuts du SCoT'Ouest des Alpes-Maritimes ;
- DE DEMANDER à ce que ces statuts soient complétés par une charte de gouvernance telle que jointe à la délibération ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous les actes afférents à l'exécution de la délibération.

---

### **Délibération n°DL2016\_054 : Amélioration du parc bâti ancien du Pays de Grasse - Signature d'une convention de prestations intégrées de suivi-animation transitoire avec la SPL Pays de Grasse Développement**

---

La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse mène des dispositifs d'amélioration du parc privé de type OPAH, aux côtés de l'Anah et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, depuis 2009. Dans ce cadre, l'animation de la seconde opération a été confiée à la SPL Pays de Grasse Développement. La convention d'OPAH arrivant à terme le 24 mars 2016, il convient d'assurer le maintien d'une mission de suivi-animation afin de mener à bien les actions engagées et d'en prolonger les effets.

Ainsi, il est proposé de signer une convention dite de prestations intégrées avec la SPL Pays de Grasse Développement pour assurer cette mission d'ingénierie transitoire. Le montant mensuel de la convention s'élevé à 18 250,00 € HT.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER les termes de la convention de prestations intégrées de suivi-animation transitoire, dans le cadre du dispositif d'amélioration du parc bâti ancien de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse ;

- DE DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2016 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention annexée à la délibération ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la délibération.

---

**Délibération n°DL2016\_055 : Contrat de mixité sociale de la Ville de Peymeinade - Autorisation du président à signer**

---

A l'issue du bilan de la 4<sup>ème</sup> période triennale 2011-2013, et compte tenu de la non-atteinte des objectifs en matière de production de logements locatifs sociaux assignés à la Commune de Peymeinade, un arrêté de carence a été prononcé par arrêté préfectoral du 6 août 2014. Aussi, le Préfet des Alpes-Maritimes a proposé à la ville la rédaction conjointe d'un contrat de mixité sociale, visant à conforter les engagements de la commune en matière de construction de logements sociaux et à identifier les outils à mettre en œuvre participant à leur réalisation. Ainsi, l'Etat, la Ville de Peymeinade et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse sont signataires de ce contrat.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer, aux côtés de l'Etat et de la Ville de Peymeinade, le contrat de mixité sociale joint en annexe de la délibération.

---

**Délibération n°DL2016\_056 : Convention d'utilisation du site de Malamaire entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis**

---

Cette convention a pour objet de déterminer les modalités de refacturation de services par la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis. En effet, la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis utilise le centre technique intercommunal de Malamaire comme base de départ pour réaliser une partie de ses collectes. Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer avec la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis cette convention.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER les termes de la convention entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'utilisation du site de Malamaire.

---

**Délibération n°DL2016\_057 : Programmation 2016 pour le développement durable - Signature d'une convention d'objectifs et de financement - Versement de subventions**

---

Au regard de ses compétences en lien avec le développement durable, les nuisances et les risques, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse développe des partenariats avec des associations tels que le CYPRES et AirPACA, afin de l'accompagner dans la mise en œuvre de projets en lien avec ses compétences.

Les coûts annuels pour 2016 de ces partenariats s'élèvent pour AirPACA à 23 197,47 € et pour CYPRES à 7 803 € au titre de la cotisation, et complétée par une subvention de 5 000 € pour des missions supplémentaires de prévention.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'ATTRIBUER une subvention de 23 197,47 euros à l'association AirPACA pour l'année 2016 ;
- D'ATTRIBUER une subvention de 7 803 euros au CYPRES au titre de notre adhésion 2016, complétée par une subvention de 5 000 € pour des missions supplémentaires de prévention ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions jointes à la délibération ;
- D'AUTORISER le versement des subventions prévues au chapitre 65, article 65-74 du budget principal 2016.

---

**Délibération n°DL2016\_058 : Délégation de maîtrise d'ouvrage - Mise en place de l'assainissement collectif des eaux usées - Construction d'une station d'épuration - Commune d'Andon, lieu-dit l'Audibergue**

---

La Commune d'Andon souhaite déléguer à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse la maîtrise d'ouvrage du projet de mise en place de l'assainissement collectif des eaux usées, ainsi que la construction d'une station d'épuration sur le site de l'Audibergue. Le montant initial du projet est estimé à la somme de 250 000 € HT soit 300 000 € TTC. Les frais de maîtrise d'ouvrage déléguée se montent à 3% du montant HT des travaux, soit une estimation de 6 000 €.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'ACCEPTER la délégation de maîtrise d'ouvrage de l'opération ci-dessus pour un montant de 250 000 € HT, soit 300 000 € TTC ;
- D'ADOPTER le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- DE CHARGER Monsieur le Président ou son représentant de solliciter, pour le compte de la commune, les aides financières et subventions auxquelles le projet est susceptible de prétendre auprès de l'Agence de l'eau, du département, ainsi que la réserve parlementaire ;
- D'AUTORISER le département à percevoir et reverser à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, l'aide financière allouée par l'Agence de l'eau ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés ainsi que tous les documents afférents à ce programme ;
- DE PRENDRE ACTE de la nécessité pour la commune de maintenir la tarification de la part assainissement à au moins 0,7 €/m<sup>3</sup> hors taxes et redevances.

Fait à Grasse, le 8 avril 2016

**Le Président**

*Jérôme Viaud*

**Jérôme VIAUD**  
Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental  
des Alpes-Maritimes



